

Pour contester votre Forfait de Post Stationnement Majoré

Adressez un courrier de réclamation en lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours, à :

Commission de Contestation du Stationnement Payant
TSA 51544

87021 LIMOGES Cedex 9

Vous pouvez télécharger l'imprimé de recours sur le site :

www.ccsp.fr

Pour arrêter les poursuites

* Pour débloquer rapidement votre compte bancaire :

- Demander à votre banque de verser les fonds immédiatement

* Pour obtenir rapidement la mainlevée de la saisie adressée à votre employeur ou à votre caisse de retraite :

- Payez la somme due à la Trésorerie Amendes et la mainlevée sera adressée directement à votre employeur ou à votre caisse de retraite

* Pour débloquer rapidement la carte grise de votre véhicule :

- Payez la somme due à la Trésorerie Amendes ou contacter le Centre Amendes Service par messagerie :

cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

ou par téléphone : 05.40.13.08.50



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

La Trésorerie Alpes-Maritimes Amendes vous informe

Comment contacter la Trésorerie Amendes



Par téléphone, du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H au 04 97 03 31 00



Par messagerie : t006014@dgfip.finances.gouv.fr



Sur rendez-vous :

- par téléphone : 04 97 03 31 00
- sur le site www.impots.gouv.fr

À noter : Pour obtenir la liste de vos amendes majorées, de vos forfaits post-stationnement majorés ou de vos condamnations pénales impayées, demandez votre « Bordereau de Situation » par messagerie à : t006014@dgfip.finances.gouv.fr en précisant votre identité, votre date de naissance et votre adresse actuelle.

Pour contester votre amende

Vous devez vous adresser au service mentionné sur votre avis de paiement :

* Pour contester votre amende, adressez un courrier de contestation auprès du service émetteur de votre amende que vous déterminez à partir des 3 premiers chiffres de l'amende majorée :

- Amende commençant par **011 ou 771** :

☛ à l'Officier du ministère public – Tribunal de police de Nice - BP 1669 – Service réclamations – 06012 NICE Cedex 1

- Amende commençant par **081** :

☛ à l'Officier du ministère public – Commissariat de police de Cannes – BP 268 – 1 avenue de Grasse – 06400 CANNES

- Amendes RADAR :

☛ à l'Officier du ministère public près de Contrôle automatisé – CS 41101 – 35911 RENNES Cedex 9

- Amende commençant par **891** :

☛ Allez sur le site www.anta1.fr ou bien adressez une lettre recommandée avec accusé de réception au Service de Traitement des AFD - CS 41101 - 35911 RENNES Cedex 9. Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches vous pouvez appeler le 0806 605 381 (numéro gratuit)

- Si vous ne disposez pas de votre avis de paiement, contactez les numéros suivants pour obtenir les références de télépaiement :

☛ **0806 606 606** pour les infractions concernant les radars automatiques

☛ **0806 609 625** pour le procès-verbal électronique (Pve) : stationnement gênant et interception, excès de vitesse

☛ **0806 607 145** pour le forfait post-stationnement (FPS)

☛ **0806 605 381** pour les amendes délictueuses

...TSVP...

Pour payer votre amende



Par Télépaiement :

• sur le site www.amendes.gouv.fr



Par carte bancaire (quel que soit le montant) auprès d'un buraliste affichant le logo



pour les amendes comportant un QR CODE



En espèces (maximum 300 €)

auprès d'un buraliste affichant le logo



pour les amendes comportant un QR CODE



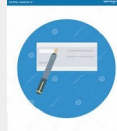
Par virement bancaire sur le compte de la Trésorerie

Amendes :

IBAN FR49 3000 1005 9606 8F00 0000 067

identifiant SWIFT : BDFEFPCCCT

(les références du dossier doivent être mentionnées afin d'éviter toute erreur d'affectation)



Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public (les références du dossier doivent être mentionnées au verso du chèque pour éviter toute erreur d'affectation) et expédié à l'adresse suivante :

Trésorerie Alpes-Maritimes Amendes - CS 10001

06084 NICE Cedex 1



• Sur le serveur vocal de paiement des amendes : 0806 20 30 40

• Par téléphone auprès de la Trésorerie Alpes-Maritimes Amendes au 04 97 03 31 00



Dans les centres des Finances publiques (par carte bancaire) muni de votre avis / jugement